

*Direction départementale
des territoires et de la mer*

Montpellier, le

16 JUIL. 2020

Délégation à la mer et au littoral
Capitainerie du port de Sète

Objet : Escales des navires GNV en provenance de Tanger (Maroc) à Sète

Monsieur,

Conformément à vos échanges avec le commandant du port de Sète, je vous confirme que l'accès au port de Sète par des navires à passagers de la compagnie GNV aux fins d'y débarquer des passagers en provenance du Maroc ne sera possible qu'à compter du mercredi 22 juillet à 9h00 (UTC+2).

En effet, les modalités sanitaires de ces débarquements en France, alors que les frontières ne sont pas réouvertes, ne sont pas connues à ce jour et seront fixées par un décret devant paraître prochainement. A minima, il vous appartiendra de respecter les conditions suivantes :

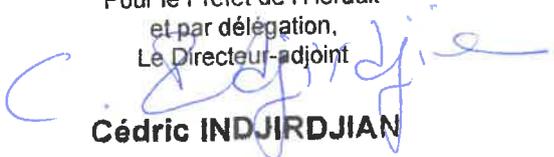
- attestation d'un test PCR négatif à la Covid-19 de moins de 72 heures pour tous les passagers devant débarquer à Sète ;
- présence d'un médecin à bord pendant toute la traversée pour effectuer un suivi médical des passagers ;
- envoi de la déclaration médicale de santé (DMS) par le capitaine du navire au commandant du port de Sète avant l'arrivée à quai et dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, il vous appartient de vous assurer, auprès des autorités françaises compétentes, avant la vente de billet et avant l'embarquement, des nationalités de passagers qui pourront débarquer en France à compter du 22 juillet. Cette liste est modifiée régulièrement par les autorités françaises en fonction de l'évolution de l'épidémie dans le monde. Les passagers dont la nationalité ne figure pas sur cette liste ne pourront pas débarquer à Sète.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Pietro Luca SPIRI
Grandi Navi Veloci (GNV) S.p.A

Pour le Préfet de l'Hérault
et par délégation,
Le Directeur-adjoint



Cédric INDJIRDJIAN